

(1)

( N° 16. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1859.

---

### CONTINGENT DE L'ARMÉE POUR 1860 <sup>(1)</sup>.

---

#### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION <sup>(2)</sup>, PAR M. **ALLARD**.

---

MESSIEURS,

Vous avez chargé la section centrale du budget de la guerre, de l'examen du projet de loi qui doit servir à déterminer, conformément aux dispositions de l'art. 119 de la Constitution, le contingent de l'armée pendant l'année 1860, et le contingent à lever sur les classes de milice de la même année.

Ce projet de loi, Messieurs, n'a soulevé dans la commission aucune objection, et a été adopté à l'unanimité.

*Le Rapporteur,*

ALLARD.

*Le Président,*

H. DOLEZ.

---

(1) Projet de loi, n° 12.

(2) La commission était composée de MM. DOLEZ, président, ALLARD, DE PAUL, DE LIÈGE, GOBLET, DE MOOR et DE MONTPELLIER.

---